Département de l'Allier

République Française

VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 22 avril 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Madame Adeline FONDE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Valérie DE MATOS qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude LACARIN
Absents :	
Quorum :	Vingt-quatre Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Monsieur Benoît FLUCKIGER

Acte :	**Délibération n° 01 du 29 avril 2025 (20250429_1DB01) : Urbanisme – Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
Objet :	**2.1 Documents d'urbanisme**

Considérant, dans un souci d'intérêt général, le besoin de conforter le développement économique du territoire et de répondre aux demandes d'installation des entreprises en prévoyant l'extension des périmètres du Parc d'activités intercommunal d'intérêt régional (APIR) des Jalfrettes et de la Zone d'activités intercommunale de la Carmone, laquelle nécessite une mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune, le Conseil Municipal unanime décide d'engager une procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU, prévue aux articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme et définit les modalités de la concertation publique à prévoir.

Acte :	**Délibération n° 02 du 29 avril 2025 (20250429_1DB02) : Urbanisme – Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
Objet :	**2.1 Documents d'urbanisme**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin notamment de l'adapter aux dispositions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la plaine

d'Allier et de la rivière Sioule, d'opérer des réajustements de zonage et notamment le reclassement en zone UI d'une partie de la zone UH du secteur des Paltrats, de mettre à jour et/ou créer des emplacements réservés et d'apporter diverses modifications règlementaires au sein des différentes zones afin de supprimer ou amender les dispositions existantes devenues obsolètes ou inappropriées, le Conseil Municipal unanime décide d'engager une procédure de modification dite « de droit commun » prévue aux articles L.153-41 et suivants du Code de l'Urbanisme et définit les modalités de la concertation publique à prévoir.

Acte :	**Délibération n° 03 du 29 avril 2025 (20250429_1DB03) : Domaine – Clause de restriction d'usage de l'ancien Pôle social**
Objet :	**3.1 Acquisitions**

Vu l'acte dressé le 19 novembre 2008 par Maître Hubert SCRIVE – Notaire à Lyon – pour l'achat par la Commune de l'ensemble immobilier sis Rue Marcelin Berthelot appartenant précédemment à la S.A. ELECTRICITE DE France et à la S.A. GDF SUEZ, et considérant que ledit acte comporte une restriction d'usage qui limite strictement l'utilisation des parcelles vendues pour des bureaux, garages, hangar, ateliers ou stockages et s'impose aux propriétaires successifs, le Conseil Municipal unanime décide de s'affranchir de cette contrainte après en avoir dûment averti les parties venderesses afin de pouvoir engager un projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier en logements.

Acte :	**Délibération n° 04 du 29 avril 2025 (20250429_1DB04) : Domaine – Echange foncier avec la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**
Objet :	**3.2 Aliénations**

Vu le projet de construction du futur Accueil de loisirs par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, et considérant la nécessité de régulariser la maîtrise foncière du terrain d'assiette sur lequel la Commune a aménagé le skate-park, le Conseil Municipal autoriser l'échange foncier à intervenir avec ledit Etablissement, étant observé que celui-ci interviendra sans soulte d'un commun accord entre les parties.

Acte :	**Délibération n° 05 du 29 avril 2025 (20250429_1DB05) : Domaine public – Aménagement d'un abri-bus Avenue Pasteur**
Objet :	**3.2 Aliénations**

Considérant l'intérêt de renouveler l'abri-bus situé dans l'Avenue Pasteur et vu la demande de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Municipal unanime autorise cette installation.

Acte :	**Délibération n° 06 du 29 avril 2025 (20250429_1DB06) : Domaine – Cession de droits réels et constitution de servitude au profit d'ENEDIS**
Objet :	**3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Afin de permettre la réitération par acte authentique de la servitude sollicitée par ENEDIS sur la parcelle lui appartenant sous les références cadastrales ZL 013 au lieu-dit La Cafrate pour l'installation de différents ouvrages de télécommunications pour son réseau de distribution électrique, le Conseil Municipal unanime accepte le projet de Convention correspondant.

Acte :	**Délibération n° 07 du 29 avril 2025 (20250429_1DB07) : Domaine – Cession de droits réels et constitution de servitude au profit d'ENEDIS**
Objet :	**3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Afin de permettre la réitération par acte authentique de la servitude sollicitée par ENEDIS sur la parcelle lui appartenant sous les références cadastrales ZL 015 au lieu-dit La Cafrate pour l'installation de différents ouvrages du réseau de distribution électrique, le Conseil Municipal unanime accepte le projet de Convention correspondant.

Acte :	**Délibération n° 08 du 29 avril 2025 (20250429_1DB08) :**

	Domaine – Cession de droits réels et constitution de servitude au profit d'ENEDIS
Objet :	**3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Afin de permettre la réitération par acte authentique de la servitude sollicitée par ENEDIS sur la parcelle lui appartenant sous les références cadastrales ZI 032 au lieu-dit Le Mas de Bessat pour l'installation de différents ouvrages du réseau de distribution électrique, le Conseil Municipal unanime accepte le projet de Convention correspondant.

Acte :	**Délibération n° 09 du 29 avril 2025 (20250429_1DB09) :** **Personnel – Modification du tableau des effectifs**
Objet :	**4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Afin de pourvoir à l'activité des services, le Conseil Municipal unanime décide la création au tableau des effectifs du personnel au 01 mai 2025 d'un emploi à temps complet d'Agent(e) de Médiathèque – Animateur(rice) du Livre à pourvoir sur l'un des grades du cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine.

Acte :	**Délibération n° 10 du 29 avril 2025 (20250429_1DB10) :** **Budget communal 2024 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal**
Objet :	**7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2024 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du Receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	**Délibération n° 11 du 29 avril 2025 (20250429_1DB11) :** **Budget communal 2024 – Adoption des Comptes administratifs du Maire**
Objet :	**7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2024 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2024 du Maire sont adoptés par 22 voix contre 6.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	4.198.079,97 €	2.200.496,16 €	599.456,50 €
	Recettes	4.198.079,97 €	1.736.620,57 €	757.930,08 €
	Résultat		- 464.325,59 €	158.473,58 €
Fonctionnement	Dépenses	6.848.439,00 €	5.761.866,13 €	
	Recettes	6.848.439,00 €	8.245.539,43 €	
	Résultat		2.483.673,30 €	

BA « Aménagements et Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	2.292.627,00 €	1.735.687,61 €	0,00 €
	Recettes	2.292.627,00 €	369.611,50 €	0,00 €
	Résultat		- 1.366.076,11 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	3.269.612,00 €	2.587.759,12 €	
	Recettes	3.269.612,00 €	2.586.966,70 €	
	Résultat		- 792,42 €	

BA « Locations locaux professionnels »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	569.540,00 €	555.033,50 €	2.340,97 €
	Recettes	569.540,00 €	85.358,45 €	0,00 €
	Résultat		- 469.675,05 €	- 2.340,97 €
Fonctionnement	Dépenses	128.250,00 €	97.112,50 €	

	Recettes	128.250,00 €	255.791,89 €
	Résultat		158.669,39 €

Acte :	**Délibération n° 12 du 29 avril 2025 (20250429_1DB12) : Budget communal 2024 – Affectation des résultats**
Objet :	**7.1 Décisions budgétaires**

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 23 voix contre 6.

Acte :	**Délibération 13 du 29 avril 2025 (20250429_1DB13) : Budget communal 2025 – Adoption des Budgets supplémentaires**
Objet :	**7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT, sont adoptés par 23 voix contre 6 les Budgets supplémentaires 2025 :

- du Budget général qui s'équilibre à 10.257,00 € en fonctionnement et - 398.229,58 € en investissement après intégration de Restes à réaliser 2024 ;
- du Budget annexe « Aménagements et Lotissements » qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et 1.354.250,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et - 81.217,00 € en investissement après intégration de Restes à réaliser 2024.

Acte :	**Délibération n° 14 du 29 avril 2025 (20250429_1DB14) : Réfection de l'éclairage des courts de tennis – Demande(s) de subvention(s)**
Objet :	**7.5 Subventions**

Considérant que les travaux de réfection de l'éclairage des courts de tennis sont éligibles à une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Région, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 26.000,00 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour une participation de 13.000,00 €.

Acte :	**Délibération n° 15 du 29 avril 2025 (20250429_1DB15) : Culture – Convention avec le Département pour le développement de la lecture publique**
Objet :	**8.9 Culture**

Considérant l'intérêt de s'associer à la démarche initiée par le Département de l'Allier pour le développement de la lecture publique, il est proposé au Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention qui lui est soumis à cet effet.

Acte :	**Délibération n° 16 du 29 avril 2025 (20250429_1DB16) : Culture – Festival Musiques Vivantes 2025**
Objet :	**8.9 Culture**

Considérant l'intérêt communal de s'inscrire parmi les sites qui accueilleront une animation dans le cadre de l'édition 2024 du Festival Musiques Vivantes, le Conseil Municipal unanime autorise la signature de la Convention de partenariat à intervenir avec l'Association MUSIQUES VIVANTES prévoyant notamment l'apport d'un soutien financier à hauteur de 2.000,00 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 30 avril 2025
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE SAINT-POURÇAIN-sur-SIOULE 03 (Allier)

Le Maire,

Emmanuel FERRAND